

Commission des chefs de sinistre CCS / Task Force HWS (rachis cervical) 24 mars 2004

---

## **Rapport final sur les études HWS de l'ASA (Management Summary)**

Le rapport final complet peut être consulté sur l'Extranet de l'ASA Inside Fokus (<http://extra.svv.ch>) et sur le site web du service médical de l'ASA ([www.med.svv.ch](http://www.med.svv.ch)).

### **1. La situation de départ**

Pour l'ensemble de la Suisse, quelque 10'000 cas de traumatisme d'accélération craniocervical ("coup du lapin") sont annoncés. Chez 1'000 victimes, en chiffre rond, cela est cause d'une atteinte à la santé chronicisante avec risque d'invalidité élevé, ce qui entraîne, pour les assureurs responsabilité civile notamment, des coûts annuels d'environ un demi-milliard de francs.

Ces frais comme aussi les destins individuels que cela implique ont incité l'ASA à commander trois études pour en savoir davantage sur les causes, les risques et les thérapies. Ces études sont maintenant achevées.

### **2. Description des études**

ETUDE RADANOV: une étude randomisée comportant quatre modalités de traitement en cas de douleurs chroniques après un traumatisme de distorsion du rachis cervical.

ETUDE RAND: une étude articulée selon le système modulaire qui examine à fond les phénomènes du "coup du lapin" dans leur ensemble (médical, socioculturel, juridique) afin de pouvoir élaborer des propositions d'améliorations unanimement acceptées.

ETUDE CRASH: installation sur Internet ([www.agu.ch](http://www.agu.ch)) d'une banque de données de référence accessible à tous présentant des collisions par l'arrière documentées en détail en ce qui concerne la charge supportée par un véhicule en cas de tamponnement par l'arrière à faible vitesse. L'étude doit contribuer à améliorer la qualité des évaluations analytiques des accidents.

### **3. Résultats et leçons à tirer**

L'étude RADANOV démontre qu'un traitement psychothérapeutique peut notamment contribuer dans une large mesure à atténuer les symptômes, mais que ce traitement doit être appliqué pendant plusieurs mois pour que son effet soit durable. L'étude confirme une fois de plus qu'un "coup du lapin" sans choc à la tête ne provoque pas une lésion structurelle du cerveau.

Dans l'étude RAND, une synthèse d'étude a été rédigée à partir de trois modules, synthèse à partir de laquelle s'est développée la manière recommandée, ce que l'on appelle le case management lors de traumatisme d'accélération craniocervical. Ce case management est spécialement conçu pour les spécialistes de l'assurance.

Les principes les plus importants pour le case management sont:

- Se procurer immédiatement la fiche documentaire pour première consultation après un traumatisme d'accélération craniocervical ("coup du lapin")
- Déterminer le risque de chronicisation
- Selon la probabilité de chronicisation, gestion étroite du cas en tirant au clair les besoins du patient et de ses propres ressources, mise au point d'une stratégie de traitement et coordination au sein d'un réseau (médecins, spécialistes de la réhabilitation, employeur, aide familiale, etc.), contrôle du processus de guérison et adaptation éventuelle de la stratégie.

Il ressort aussi de l'étude que l'on dispose bien de connaissances étendues, mais que celles-ci ne sont pas suffisamment ancrées et connues chez les fournisseurs de prestations et ceux qui supportent les frais. Le groupe de travail dommages corporels et réintégration de l'ASA, mis sur pied par la CSS, s'est donc fixé pour but de gérer plus activement une information active au sein et à l'extérieur de l'Association d'assurances, et ce notamment par:

- Des "Newsletter" périodiques avec un fond juridique, médical et paramédical au sein de l'ASA (Knowledge Transfer)
- Des publications dans les revues spécialisées
- Des exposés (sociétés de médecine, juristes, congrès).

Dans le contexte de l'étude CRASH, le groupe de travail pour la mécanique des accidents (AGU) a, en collaboration avec le Dynamic Test Center (DTC) à Vauffelin/Bienne, procédé à 27 tests de reconstitution du plus haut niveau de qualité et s'est procuré et a analysé les résultats de 35 expériences faites par d'autres organisations. La banque de données présente les tests de reconstitution pour déterminer la charge supportée, faits avec des véhicules de la dernière génération dont les déformations survenues au cours de collisions frontales / arrières à faible vitesse ont été analysées. Tous les tests de crash ont été faits sans participation de "cobayes" humains.

Il s'est avéré, une fois de plus, qu'il n'y a pas de corrélation entre le montant des frais de réparation et la modification de vitesse due à la collision ( $\Delta v$ ).

Les tests de reconstitution faits et analysés à l'occasion de l'étude CRASH constituent une base importante pour des analyses d'accidents techniquement fondées, particulièrement en ce qui concerne l'appréciation du comportement en cas de collision de véhicules des dernières générations. La banque de données de référence a été instituée afin que l'élucidation des faits en cas de sinistre soit, à l'avenir, plus largement étayée et que les résultats des analyses d'accidents assistées par ordinateur puissent être mieux validées, et, partant, mieux acceptées par les avocats et les tribunaux.

#### **4. Utilité**

Il est difficile d'évaluer l'utilité quantitative de ces trois études. A ce propos, on peut attirer l'attention sur l'Insurance Corporation of British Columbia (ICBC), Canada. Cette compagnie d'assurances a, par son Injury Recovery Programm, un case management étroitement contrôlé, pu obtenir un accroissement significatif des taux de réhabilitation et de réintégration ([www.icbc.com](http://www.icbc.com)). On peut attendre un résultat allant dans ce sens de l'application du case management développé dans le contexte de l'étude RAND.

Quant à l'utilité qualitative, elle réside notamment en ceci que les victimes, les médecins, les avocats, les organisations de patients et les payeurs de primes réalisent, par le biais d'une communication appropriée, que les assureurs prennent au sérieux la problématique du traumatisme d'accélération cranio-cervical et prennent des mesures qui ne sont pas seulement dans l'intérêt des assureurs, mais tout autant dans celui des patients.

#### **5. Marche à suivre**

Le service médical de l'ASA et le groupe de travail dommages corporels et réintégration veilleront à ce que la gestion nécessaire de l'information soit assurée. Quant à la mise en application des résultats et du case management en particulier, c'est l'affaire des compagnies.